

## Quels acteurs ?

14 décembre 2017

Jean-Christophe Thalabard, PUPH,  
Biostatistiques-Information Médicale,  
Université Paris Descartes

## Quelles données disponibles ?

8 février 2018

Claude Gissot, Directeur de la  
stratégie, des études et des sta-  
tistiques de la Cnamts

Hélène Sol, Expert Hôpital Nu-  
mérique de l'ANAP

## Quels outils techniques de collecte des données ?

5 avril 2018

Ramzi Allouache, CEO BEESENS

Rémy Choquet, Directeur de  
l'Innovation et Prospective - Orange  
Healthcare

## Quels outils de traitement au service de la décision ?

14 juin 2018

Dominique Cardon, Professeur  
associé de sociologie, Medialab,  
Sciences-Po

Jean-Gabriel Ganascia, Professeur  
UPMC Paris 6, Directeur de l'équipe  
ACASA LIP6



De 14h00 à 18h00, à :

Mutuelle générale de l'éducation  
nationale, 7 Square Max Hymans  
1<sup>er</sup> étage, Salle OCEANE

Ou

Maison des sciences économiques  
de Paris 1 - 106-112 Bd de l'Hôpital  
Salle S/17

Rafaele.Pedersen@univ-paris1.fr



# LES BIG DATA EN SANTÉ

Pluralité des normativités  
et mutations des systèmes  
de droit dans un contexte  
globalisé



## Présentation du projet

Ce projet est porté par une équipe de juristes et de philosophes de l'ISJPS, les uns spécialistes du droit de la santé et du droit des nouvelles technologies, les autres des usages des nouvelles technologies et des données.

Il vise à analyser la manière dont la collecte, le traitement et l'emploi des *Big Data* via les technologies du numérique influent sur l'ensemble des pratiques, concepts et principes dans le champ de la santé.

Il entend analyser deux phénomènes liés. D'une part, la manière dont les *Big Data* modifient, voire mettent à mal les modes traditionnels de régulation de la santé.

En effet, aux règles, légales, éthiques, déontologiques s'ajoute désormais tout un enchevêtrement de normes et de dispositifs techniques qui, *de facto*, régulent ce champ et modifient les formes et enjeux du soin et de la recherche, la place des citoyens et des données qu'ils fournissent, celle des médecins, les normes juridiques habituellement applicables.

D'autre part, la manière dont la collecte, l'usage, l'exploitation, la circulation des *Big Data* sont susceptibles de bouleverser les pratiques dans le domaine de la santé et les notions et principes sur lesquels elles se fondent (donnée de santé, médecine fondée sur les preuves [*evidence based medicine*], décision thérapeutique, responsabilité, etc.).

### Première phase : Décryptage Déc. 2017 – Avril 2018

#### *Repérer les contextes de production des Big Data en santé*

Cette première phase est conçue comme une phase exploratoire dont l'objectif est de repérer les contextes de production des *Big Data* en santé du *point de vue des acteurs* qui en sont à l'origine, *des catégories de données* disponibles, *des outils techniques* qui permettent leur production, enfin d'analyser les *systèmes qui permettent de traiter le volume exponentiel des Big Data* et d'en tirer des informations.

## Le projet est porté par :

Dominique Thouvenin  
*Professeure émérite de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), ISJPS*

Joël Moret-Bailly  
*Professeur à l'Université Jean Monnet de Saint Etienne, Centre de recherches critiques sur le droit (CERCRID), Chercheur associé à l'ISJPS*

Christine Noiville  
*Directrice de recherche, CNRS, ISJPS*

Sandra Laugier  
*Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, ISJPS*

Emmanuel Picavet  
*Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, ISJPS*